

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames CHAMBON Barbara – SOULIER Florence – PAULET Chantal – COUDERC Jacqueline - Messieurs SORIANO José – CHIARELLI Philippe – CAVALIER David – CASTOR Romaric*

Absent excusé : *Monsieur FRONTIN Marc*

Absente : *Madame RAUNIER Astrid*

Secrétaire de séance : *Monsieur CASTOR Romaric*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



**I - COMPTE ADMINISTRATIF M.14 DE L'ANNEE 2018.**

Sous la présidence de Monsieur CASTOR Romaric, 1er Adjoint et en l'absence du Maire comme c'est la règle, le Conseil Municipal examine le compte administratif M14.

Il se présente comme suit :

	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>
Dépenses	321 302.44 €	103 670.65 €
Recettes	395 098.15 €	125 755.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 73 795.71 €</b>	<b>+ 22 084.94 €</b>

**RESULTATS DEFINITIFS – EXCEDENT de 95 880.65 €**

L'Adjoint fait part au Conseil Municipal du résultat du Compte Administratif pour l'année 2018 qui fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 73 795.71 € et un Excédent d'Investissement de 22 084.94 €.

**II - BUDGET PRIMITIF M.14 DE L'ANNEE 2019.**

Indemnités des élus :

Le Maire, *Stéphane MALET* ainsi que les Adjoint *Romarc CASTOR* et *Chantal PAULET* informent le Conseil Municipal de leur décision de ne pas percevoir d'indemnités de fonction pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnités de fonction au Maire et aux Adjoint au Maire pour l'année 2019.

Il se présente comme suit :

	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>
Dépenses	370 096 €	85 709 €
Recettes	370 096 €	85 709 €

Il a été décidé de prioriser les travaux suivants :

- Petit jardin
- Réparation fontaines
- Sécurité école
- Achat panneaux
- Réparation toit foyer
- Petit travaux Foyer communal
- Vanne jardin
- Numérotation des rues
- Extension éclairage public
- Dossier réaménagement de la route basse
- Dossier rénovation énergétique bâtiments publics

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget tel qu'il lui a été présenté.

Ce budget comporte les dispositions suivantes :

**a – Taux des Impôts Locaux.**

Après consultation de la Commission des Finances, il a été décidé d'augmenter que la taxe d'habitation d'1% pour cette année 2019.

	<u>Base d'imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit attendu</u>
Taxe d'Habitation	402 900	13.07	52 659
Taxe Foncière (bâti)	294 800	16.29	48 023
Taxe Foncière (non bâti)	3 900	70.93	2 766

**b – Produits domaniaux.**

* ancien presbytère, 1 <sup>er</sup> étage	354.00 €
* ancien presbytère, rez de chaussée	369.00 €
* écoles, 1 <sup>er</sup> étage	632.00 €
* ancienne poste, 1 <sup>er</sup> étage	559.00 €
* ancienne poste, 2 <sup>ème</sup> étage	505.00 €
* garage parking N°2	101.00 €

**c - Eau Potable :**

D'un commun accord il a été décidé de proposer au Conseil Municipal d'augmenter le prix du M3 à 1.10€/an et la part fixe à 50 €/an.

**Assainissement – Taux appliqués par le SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

- Redevance d'assainissement partie proportionnelle = 0.12 € par m3
- Partie fixe au semestre = 16.56 € par abonnement
- Surtaxe = 0.40 € par m3
- Participation à l'assainissement collectif = 728.00 € HT

**Taux des redevances de l'Agence de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019:**

- 0.27/m3 pour pollution domestique
- 0.15/m3 pour modernisation des réseaux de collecte

**III – VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de Madame CHARDENAS Jocelyne d'acheter un morceau de terrain communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il a été décidé de vendre une partie de terrain communal à 40 € le m<sup>2</sup> et que les frais de géomètre ainsi que du notaire soient à la charge de l'acheteur.

**X – QUESTIONS DIVERSES.**

→ **Bibliothèque.**

Demande de Madame PAULET Chantal, responsable de la bibliothèque, de lui octroyer la somme de 200 € pour l'achat de livres. Demande accordée.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix-neuf heures et quinze minutes.

Le Secrétaire de Séance :  
*CASTOR Romaric*

Le Maire :  
*Stéphane MALET*